

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
	Présents :	15
	Votants :	15
<b>Quorum atteint</b>		

L'an deux mille vingt-deux, le 21 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, COINTE Catherine, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL, LARAT Cyril, PERROT Paul, PERCHE Stéphane, LE MEUR Hélène, POUZIN Laurent, DELENCRE Florian, GUERIN Freddy, REY Christian.

Date de convocation : 14 novembre 2022

Date d'affichage : 14 novembre 2022

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Catherine COINTE

**N° 48-2022 – REVISION PRIX GARDERIE SCOLAIRE AU 01 DECEMBRE 2022**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix de la garderie scolaire au 1<sup>er</sup> décembre 2022. Actuellement les prix sont de :

- Forfait matin : 1,40 €
- Heure du soir : 2,00 €
- La ½ heure : 1.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 5 abstentions :**

- **Accepte** d'augmenter la garderie scolaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, comme suit :
  - Forfait matin : 1,50 €
  - Heure du soir : tarification à l'heure supprimée
  - La ½ heure du soir : 1.07 €
- **Autorise** Mr Le Maire à signer tous documents à cet effet.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.

Et ont signé les membres délibérants

Pour extrait conforme.

Le Maire  
Etienne LARAT

